

simple de notre honorable ami. Un décret de révocation étant impossible à motiver et, par suite, à rendre, on s'est rebattu sur l'expédient de la suspension, avec l'espoir que M. du Maine y répondrait par l'envoi de sa démission immédiate.

S'il y avait encore une tribune française digne de ce nom, de pareils procédés seraient aussitôt dénoncés à l'opinion publique avec un éclat qui ne permettrait pas à leur inventeur de garder vingt-quatre heures son portefeuille.

M. Charbonnier, qui se retire du National pour faire place à M. Pessard, va, dit-on, être pourvu d'une préfecture. C'est le moins qu'on lui doive.

Ca devait arriver. Lehmann étant socialiste, les Droits de l'Homme ne peuvent le croire capable d'avoir voulu mettre à mal l'Empereur Guillaume. « Nous ne croirons, disent-ils, à l'attentat que le jour où l'on nous aura montré les balles. »

DE SAINT-CHÉRON.

La presse radicale et la Rotisserie

On sait, enfin, à quoi s'en tenir sur la fameuse rotisserie d'enfants d'Auxerre, dont tous les journaux radicaux entretiennent leurs lecteurs depuis une quinzaine de jours.

D'abord, ce n'est pas une « congréganiste » cette « rotisserie » ; c'est, d'après les termes d'un journal démocratique qui nous apporte la solution de l'affaire, « une bonne femme » employée depuis plusieurs années à l'asile. Elle a passé en jugement, mais il paraît que les juges n'ont pas trouvé dans l'affaire des éléments de crimes comparables à ceux qui viennent de faire condamner, en cour d'assises, le citoyen Danval, si cher à la presse démocratique.

On a jugé qu'il y avait eu négligence, imprudence peut-être, mais rien d'une intention criminelle. Bref, « la bonne femme » a été condamnée à 10 fr. d'amende, ce qui, dans le juste pays de France, ne donne pas l'idée d'un effroyable délit. N'importe ! le journal radical qui rend presque honnêtement compte à ses lecteurs de l'affaire, la publie sous la rubrique flamboyante : *Rotisserie Congréganiste*.

Cette bonne foi n'est point faite pour nous surprendre et les émulés de M. Sarcey ne se comptent plus.

Obsèques du colonel Denfert

Hier ont eu lieu à Versailles, les obsèques du colonel Denfert-Rochereau, député de Paris, questeur de la Chambre des députés. Une immense couronne d'immortelles, sur laquelle on lisait : *Belfort à son défenseur*, était déposée au sommet du char. Une grande quantité de couronnes et de bouquets avaient été offertes au colonel Denfert après le siège de Belfort. A 11 heures 1/2, le convoi se mettait en marche. Le deuil était conduit par M. A. Denfert-Rochereau, lieutenant du génie. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les généraux Billot et Pellissier, en grande tenue ; le lieutenant-colonel du génie, et MM. Brisson Gailly et Margaine, députés. Derrière le char un huissier portait sur un coussin les insignes du colonel, la croix de commandeur de la Légion d'honneur et l'écharpe de député. A droite et à gauche des huissiers de l'Assemblée portant des couronnes. Derrière le deuil marchaient les membres du bureau de la Chambre, les ministres MM. de Marcère, amiral Pothuaud, Borel, Léon Say, etc. La délégation de la Chambre des députés, et beaucoup de Sénateurs et de Députés. Au temple, après les prières d'usage, M. Passa, pasteur, a prononcé un discours. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le lycée où le corps a été déposé en attendant qu'il soit dirigé sur Paris et delà à Montbéliard, où se trouve un caveau de famille.

Le Maréchal s'était fait représenter aux obsèques du colonel Denfert par un lieutenant-colonel d'infanterie faisant partie de ses officiers d'ordonnance. Au moment où l'on s'est séparé du cercueil, le doyen de la délégation de Belfort a lu une courte allocution disant qu'il ne pouvait laisser partir la dépouille du vaillant défenseur de sa ville natale sans lui dire un dernier adieu. Aucun discours, proprement dit, n'a été prononcé, la famille l'ayant demandé expressément.

Les artilleurs mobiles de la Haute-Garonne, qui avaient servi à Belfort, sous les ordres du colonel Denfert, ont envoyé ce matin à M. Constans, député de Toulouse, une grande couronne pour la déposer sur le cercueil.

SENAT

Séance du 14 Mai 1878

Présidence de M. Duclerc, vice-président. La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

Le Sénat adopte, en première délibération, le projet de construction de maisons d'écoles.

Il adopte, par 175 voix contre 18, le projet de loi, déjà voté par la Chambre des députés, et portant ouverture, sur le budget de 1878, de crédits ex-

traordinaires s'élevant à la somme de 3,222,500 francs affectés :

1° A l'indemnité de 10 0/0 allouée pendant l'Exposition universelle aux agents de l'Etat dont les traitements ne dépassent pas 2,400 fr. ;

2° Aux frais de représentations alloués à raison de l'Exposition au président de la République et aux ministres ;

3° A des subventions aux départements et aux communes pour envoyer des délégations agricoles et ouvrières à l'Exposition.

Il reprend ensuite la discussion de la loi sur l'état-major.

Après le rejet d'un amendement de M. Meinadier, l'art. 1er est adopté.

L'art. 2 et l'art. 3 sont également adoptés presque sans discussion, ainsi que l'art. 4.

Une discussion s'engage sur l'article 5, que M. le ministre de la guerre combat avec vivacité et qui est repoussé par 136 voix contre 123.

Sur la demande du général Ladmirault, la suite de la discussion est remise à vendredi et la séance est levée à 5 h. 1/4.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 mai

Présidence de M. Jules Grévy. La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le ministre des travaux publics dépose un projet de loi ayant pour objet le rachat de la concession de la Scarpe inférieure.

La Chambre adopte un projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et la Norvège pour l'échange des mandats de poste.

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet la création d'un port en eau profonde à Boulogne.

La Chambre passe à la discussion de l'élection de M. Lauriot, qui est invalidé par 331 voix contre 153 sur 484 votants.

M. CHALAMEL demande ensuite la mise à l'ordre du jour de jeudi du projet de loi relatif à des réunions d'instituteurs pendant l'Exposition.

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'élection de M. de Douville-Maillefeu.

Au cours de son argumentation, M. Dufour dit que la majorité n'a pas respecté le suffrage universel.

Sur l'invitation du président, l'orateur retire ses paroles.

Il poursuit en tenant un langage provocant pour la majorité.

M. J. Grévy le rappelle à la question. M. Dufour s'attache à démontrer que la candidature de M. Douville-Maillefeu a été officielle.

M. Dufour conclut par une digression sur la proposition concernant le retour des Chambres à Paris et accuse la majorité de ne pas avoir osé la voter. (Bruyantes protestations à droite.)

M. Albert Joly réplique et demande à la Chambre d'ajourner sa décision pour examiner les faits signalés par M. Dufour.

La discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à 5 heures 1/2.

L'Affiche Blanche

Voici une historiette qui se recommande aux méditations des esprits sages et impartiaux :

M. des Rotours est député de la 3me circonscription de Lille. Son influence est si grande dans son arrondissement, qu'il a toujours été élu sans concurrent.

Aux élections du 14 octobre dernier, M. des Rotours, désirant rester indépendant, refusa l'affiche blanche qui lui était offerte par le préfet, M. Welche, au nom de M. de Fourtoul, ministre de l'intérieur.

Le 8 novembre dernier, c'est-à-dire le lendemain même de la convocation de la Chambre, M. Andrieux, président du 1er bureau, dont faisait partie M. des Rotours, annonça au député de Lille qu'il allait proposer sa validation à la Chambre parce qu'il n'y avait pas de protestation au dossier et qu'il n'avait pas eu l'affiche blanche.

« Vous vous trompez sur ce dernier point, dit M. des Rotours à M. Andrieux, j'ai eu l'affiche blanche au moins une fois dans ma vie, et je vous l'apporte pour que vous n'en doutiez pas. »

Ceci dit, M. des Rotours déploya, aux yeux ébahis de M. Andrieux, une splendide affiche blanche, datée du mois de février 1871, et signée : *le ministre de l'intérieur: Léon Gambetta*.

Cette affiche enjoignait à tous les maires qui trouveraient sur les bulletins de vote les noms des sieurs (sic) Plichon, des Rotours, Jules Brasse, Kolb-Bernard, etc., etc., de passer ces noms sous silence et de tenir les votes en faveur de ces candidats comme nuls et non avenue. Plus bas, se trouvait le décret du dictateur, qui frappait d'indignité les anciens sénateurs, candidats officiels, conseillers d'Etat, préfets de l'empire.

M. Gambetta, en donnant de tels ordres aux maires, les invitait tout simplement à commettre un faux. Nous devons dire qu'aucun de ces magistrats n'obéit à cette injonction.

Nous renouons à dépendre la figure de M. Andrieux après qu'il eut pris connaissance de ce précieux document. Un homme bien avisé, il pria M. des Rotours de vouloir bien joindre cette pièce au dossier.

« Cela est impossible, dit M. des Rotours, je n'ai que cet exemplaire, et je tiens à le conserver ; mais, si vous le

désirez, je puis vous en donner une copie certifiée. »

M. Andrieux n'insista pas. Ajoutons que le jour même, l'honorable M. des Rotours fut validé.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

L'inauguration du chemin de fer d'Orchies à Tourcoing a eu lieu hier dans l'après-midi.

A deux heures, le train arrivait en gare de Tourcoing. Il contenait au moins mille personnes. Le maire et plusieurs conseillers municipaux de Lannoy occupaient un wagon spécial.

Le service ordinaire a commencé aujourd'hui, 15 mai, comme nous l'avons annoncé.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a pris les dispositions suivantes, en vue de faciliter, aux habitants des départements desservis par son réseau, la visite de l'Exposition Universelle.

1° *Transport des ouvriers des établissements industriels :*

Dans les gares situées en dehors de la zone des billets d'aller et retour, c'est-à-dire au delà de St-Just, Beauvais, Compiègne et Soissons, une réduction de cinquante pour cent, sera accordée aux ouvriers des établissements industriels, qui seront envoyés à l'Exposition, aux frais de leurs patrons, à la condition qu'ils voyageront par groupe d'au moins 4 personnes, appartenant au même établissement, et qu'ils effectueront leur retour dans un délai de huit jours.

Les demandes devront être adressées à M. l'inspecteur Principal de la 2e section, à Lille.

2° *Trains de plaisir à prix réduits :*

Il sera organisé dans les principales gares, des trains de plaisir composés de voitures de seconde et de troisième classe, et offrant une réduction d'environ 45 0/0 sur les tarifs ordinaires.

La durée du séjour à Paris pourra être du samedi matin au mardi soir.

Voici le vote des députés du Nord sur les conclusions du rapport tendant à invalider l'élection de M. Dalafosse, candidat de la droite dans l'arrondissement de Vire.

La Chambre a adopté.

Ont voté pour : MM. Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Merlin, Scrépel.

Ont voté contre : MM. d'Arras, Debucly, Brame, Joos, Plichon, Des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. de Marcère et de La Grange.

Des secours pour construction, acquisition ou appropriation de maisons d'école viennent d'être accordés, savoir :

500 fr. à la commune de Pradelles ; 5,500 fr. à Pérenchies ; 8,000 à Chérenge ; 2,000 à Lieu-Saint-Amand ; 1,400 à Zuytpene ; 2,600 à West-Cappel ; 1,200 à Berlaincourt ; 1,300 à Straezele ; 2,500 à Erre ; 2,000 à Mauge ; 1,200 à Taisnières ; 1,000 à Cattemères ; 1,800 à Pont-sur-Sambre et 1,500 à Ligny.

M. Mailly, sous-chef de musique au 43e de ligne, vient d'être reçu chef de musique. Il sera prochainement pourvu d'un poste en rapport avec sa nouvelle situation.

M. Labis, soldat musicien au 43e de ligne, vient d'être reçu sous-chef de musique et a été désigné pour aller occuper cet emploi au 96e de ligne, en garnison à Gap.

Par décision de la commission administrative du Cercle des Carabiniers Roubaissiens, le tir militaire continuera les 19 et 20 mai. Il sera clôturé le 20, à 7 h. 1/2 du soir.

Nous rappelons aux officiers et soldats de l'armée active, réserve et territoriale, que le concours se fait gratuitement et à la plus belle série.

Chaque homme a droit à deux séries de cinq balles.

C'est hier, mardi, que les réservistes des classes 1869 et 1871, affectés aux régiments d'artillerie et du train, ont rejoint leurs corps respectifs.

Les réservistes ont été habillés hier, et ont dû commencer ce matin la série des exercices qu'ils ont à exécuter pendant la période de vingt-huit jours qu'ils vont passer sous les drapeaux.

L'enquête se continue au sujet du coup de feu tiré, avant-hier soir, entre de Croix et de la blessure qui en est résultée pour M. Testelin.

La lumière n'est pas encore complètement faite sur cet incident, mais on paraît vouloir éloigner maintenant la supposition d'un crime. Un habitant de Roubaix, M. D..., sorcier, a déclaré avoir vu, en même temps qu'il entendait la détonation et le cri poussé par le blessé, deux jeunes gens, paraissant âgés de 15 à 16 ans, s'enfuir précipitamment dans la direction de la place de Croix.

M. D..., qui croyait à l'explosion d'un pétard, n'eut pas l'idée d'arrêter les deux fuyards et ce ne fut qu'un instant après, alors qu'il s'approcha de M. Testelin, qu'il constata que ce dernier était blessé. On sait le reste.

L'état de M. Testelin est aussi satisfaisant que possible.

On nous prie de signaler à l'attention de qui de droit un affaissement de terrain qui s'est produit, il y a quelques jours, rue du Fort, et qui n'est pas sans danger pour la circulation des voitures.

Dans une discussion qu'il a eue avec un de ses voisins, Auguste V..., fils, demeurant rue des Anges, s'est jeté sur lui et l'a roué de coups.

Auguste V... aura à répondre sous peu devant la justice de cet acte de brutalité.

Nous avons à signaler deux arrestations pour mendicité. Les auteurs de ce délit ne sont guère dignes de compassion, comme on va le voir.

Le premier, Hubert D..., mendiant, hier, dans la Grand'Rue, et se présentant dans des magasins où il étalait le tableau de sa misère qu'il disait bien grande. Arrêté par un agent de police, il fut conduit au poste et trouvé possesseur d'une somme de 34 fr. 40 c. et d'un paquet de tabac belge pesant une livre, qu'il dissimulait dans ses vêtements.

Comme on lui reprochait de se livrer à la mendicité, alors qu'il possédait quelque argent. « Que voulez-vous, répondit-il ; il faut bien faire quelque chose pour vivre. Moi, je mendie. »

Le second est un repris de justice François-Joseph D..., en résidence obligée à Tourcoing. Il accostait hier les passants, rue de Tourcoing, pour leur demander de l'argent. Il a été arrêté et dirigé sur Lille, en attendant que le tribunal se prononce sur le double délit de mendicité et de rupture de ban.

Les suites d'une vieille peccadille. Il y a environ trois ans, un ouvrier charpentier de Wattrelos, s'était, un jour d'ivresse, oublié jusqu'à battre sa femme. Cet acte de brutalité accompli, il s'était réfugié en Belgique. Vandebousche, ainsi s'enomme le délinquant, avait été condamné comme coutumier par le tribunal correctionnel de Lille.

« Au bout de trois ans, la justice aura eu le temps de m'oublier » s'est dit, il y a quelques jours, le charpentier et le voilà cheminant à travers le Hainant et tombant un beau soir entre les bras de sa femme, surprise de cette visite inopinée. Il fut bien reçu néanmoins et Vandebousche voyait l'avenir en rose, lorsqu'avant-hier, le garde-champêtre surgit dans sa maison, l'arrêta de par la loi et le remit entre les mains de la gendarmerie. Il a été dirigé sur Lille, ce matin.

Les douaniers de Wattrelos ont fait, lundi et mardi, ample razzia de gros et petits paquets de tabac belge.

Emile D..., est garçon boulanger et lorsqu'il a consciencieusement surveillé la cuisson des fournées de pains nécessaires aux clients de son patron, il se dirige vers la frontière et réussit souvent à rentrer en France porteur de tabac de contrebande. Il réussit aussi quelquefois à se faire prendre, et c'est ce qui est arrivé lundi à la carrière Saint-Joseph.

Emile D..., est en ce moment à la prison de Lille. Il entendra sous peu prononcer contre lui une cinquième condamnation pour fraude.

Deux autres fraudeurs, de jeunes garçons ceux-là, ont été arrêtés nantis de charges pesant 5 et 14 kilogrammes et dirigés sur Lille ce matin.

Ils se nomment Louis P..., et Casimir B...

Les nommés C. Dussoliez et F. Ferrin, âgés de 10 ans, ont été arrêtés hier au marché Saint-Nicolas, à Lille, en flagrant délit de vol à la tire.

Des agents de la sûreté avaient observé les manœuvres des jeunes drôles, Ferrin ayant d'abord tenté sans y parvenir d'enlever le porte-monnaie d'une dame, Dussoliez essaya à son tour, mais au moment où, plus adroit que son complice, il tenait le porte-monnaie, les agents ont mis la main sur les deux précoces malfaiteurs.

Théâtre Casti

Le théâtre Casti obtient un légitime succès, dû au soin avec lequel, le propriétaire de ce théâtre à su recruter la troupe qui donne en ce moment, des représentations à Roubaix.

Les représentations sont très-variées. Après les exercices de force des frères Mathias, on y entend les écaillottes des plus désoyantes des clowns Peppino, Tonino et Checco. Mlle Eugénie marche sur un mince fil de fer et y prend des poses qui dénotent de sa part un grand

sang-froid, joint à une connaissance approfondie de l'équilibre.

En un mot, M. Casti sait satisfaire tous les goûts ; dans son théâtre, le mimodrame cotoie la chansonnette comique, l'agioscopie et la zimpoléro-sation.

On annonce pour demain, les débuts de Mlle Dedieu, danseuse du Théâtre Royal de Bruxelles, et un grand mimodrame historique : 1830, ou la proclamation de l'indépendance belge.

Les prix sont réduits de près de moitié.

Ephémérides Roubaissiennes

15 mai 1855. — Ouverture de l'Exposition universelle de Paris. La ville de Roubaix y obtint la grande médaille d'honneur. Une décoration, 18 médailles de première classe, 25 médailles de seconde classe, 19 mentions honorables ensemble 64 récompenses couronnèrent les efforts de nos industriels et le zèle de leurs coopérateurs.

Ephémérides Tourquennoises

15 mai 1826. — Concert donné à Tourcoing, au profit des Grecs. C'était le lundi de la Pentecôte ; la recette fut assez considérable.

Partout en France, on avait organisé des quêtes et des réunions musicales, afin d'envoyer des subsides aux Grecs soulevés contre l'empire ottoman. C'était l'époque où Victor Hugo publiait ses *Orientales* appelant au secours de la nation chrétienne opprimée, par le mahométisme ridicule et barbare, tout ce que la France avait d'argent ou de bras. Lord Byron répondit à cet appel en allant offrir à cette Grèce héroïque sa vie plus héroïque encore.

Après une lutte qui dura presque dix ans, aux yeux de l'Europe sympathique, la Grèce aidée de la France, de l'Angleterre et de la Russie, sortit vainqueur. Le prince Othon, second fils du roi de Bavière, en fut nommé roi, le 3 février 1830.

G. B.

— Nous avons annoncé, il y a quelques temps, que le cadavre d'un enfant nouveau-né avait été trouvé à la sortie de la ville de Bailleul. On est sur les traces de l'auteur de cet abandon, et probablement, de ce crime.

On a découvert dans la chambre d'une servante, chez ses maîtres, à Bailleul, des preuves certaines de culpabilité. Tout a été mis à la disposition du parquet.

Hier, vers trois heures du matin, le cadavre coupé en deux d'un domestique de ferme, P. Beudart, âgé de trente-quatre ans, demeurant à Morbecque, a été trouvé à six cents mètres de la gare de cette commune. Beudart était ivre dimanche. Il avait été expulsé de plusieurs cabarets où il voulait boire les chopes des consommateurs. A une heure du matin, il quitte une de ses soirées chez laquelle il avait soupu. On croit qu'il est tombé sur la voie ferrée qu'il suivait, qu'il s'y est endormi et qu'il a été coupé en deux par le train d'Arras arrivant à Hazebrouck à quatre heures du matin.

Vendredi dernier, au lieu dans la forêt de Clairmarais, près Saint-Omer, une battue aux sangliers, sous la direction de M. Bary, lieutenant de l'ouvrier.

Après une poursuite de quelques heures, un bête qui ne pesait pas moins de 1000 livres, a été tué par un des plus adroits chasseurs.

La curée a été faite sur la place d'Arques, au milieu d'une foule de curieux.

Dimanche, vers 10 heures du soir, le feu s'est déclaré à Oppy, près Douai, dans la grange de M. Duchateau. La grange, les récoltes et le batar mécanique ont été consumés. La perte est évaluée à dix ou douze mille francs. Il y a assurance.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 mai. — Constant Vancauwenbergh, rue du Grand-Chemin, cour Ernoul-Bayart, 9. — Marguerite Marissal, rue de la Conférence. — Alexandre Boutin, boulevard de Strasbourg. — Félicie Lestres, rue de Barbicourt. — Henri Durain, rue de la Basse-Masure, cour Lagache, 12. — Pierre Desutter, rue de l'Époule, cour Delfines, 4. — Louis Vanmansart, rue de la Vigne. — Émilie Vermylen, rue du Collège, 15. — Antoinette Lauwrens, rue Josalma, 209. — Léonie Philippe, rue des Parvenus, 80. — Léopoldine Elgeert, rue de Naples, 7. — Louis Malfait, rue de Soubise, cour Broyaux, 18. — Louis Houzet, au Hutin. — Céline Buyck, rue des Loupes-Haies, cour Dehaisieux, 1. — Gabrielle Caffier, rue des Fondeurs, cité Saint-Maurice, 11.

Du 14. — Gabrielle Gibon, rue Daubenton, 81. — Gabrielle Lebrun, rue de la Tuilerie, 5. — Pauline Vandendriessche, rue de Soubise, cour Broyaux, 14. — Catherine Sibeirten, rue de Tourcoing, 21. — Georges Delcambre, rue des 7 Ponts, 26. — Adolphe Allevy, rue de Mouveaux, cour Sion, 6. — Alfred Dubois, aux 3 Ponts. — Jean-Baptiste Leconte, rue du Fillet, 2. — Gustave Delplanque, Grande-Rue prolongée. — Marguerite Noël, rue Marquisat. — Théodore Trigaut, rue Gagnat, 14. — Philomène Dumolin, rue Desreines. — Victorine Coey, rue du Facteur, au Pile. — Ferdinand Osauze, rue des Hécollets, cour Vanhoutte, 4. — Charles Vancroeynest, rue du Fort, cour Desurmont, 10. — Madeleine Nutte, rue de l'Arc, fort Bayart, 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 mai. — Justine Cnudde, 39 ans, ménagère, rue du Grand-Chemin, cour Ernoul-Bayart, 9. — Marie Vilhege, 35 ans, ménagère, rue de Lannoy, cour Boyaval, 14. — Clara Prouvost, 8 ans, bobineuse, rue d'Alma, fort Wattel, 5. — Jeanne Dejonckere, 72 ans, rue Jacquart, 74. — Joséphine Destrebecq, 33 ans, ménagère, rue de Lille, 231. — Zélie Vandendriessche, 27 ans, piquière, rue de l'Époule, 89. — Charles Drot, 44 ans, tisserand, rue de Lille, cour Tiberghien, 4. — Julie Destombes, 34 ans, soigneuse, rue de la Lys, 19. — Elisa Fiévet, 64 ans, cabaretière, rue du Pile, 81.

Du 14. — Léonard Dorso, 4 mois, rue des Fleurs. — Sophie Wuytens, 29 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Désiré Houste, 29 ans, ordonnateur, Hôtel-Dieu. — Pamyre Cornille, 24 ans, bobineuse, rue de Sébastopol, cour Cluquet, 8. — Omer Desmout, 33 ans, employé de commerce, rue de l'Avocat, 1. — Emile Vandebaele, 9 mois, rue de la Guinguette, cour Mullier, 6. — Rosalie Bettendorf, 32 ans, charcutière, rue de Lannoy, 34.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 12 mai. — Henri Bequaert, 29 ans, ordonnateur, et Octave Dumoulin, 21 ans, bobineuse. — Moïse Desmettre, 23 ans, paquetier, et Marie Bertrager, 22 ans, repasseuse. — Jean Desple-

chin, 27 ans, rattocheur, et Sophie Florin, 22 ans, peigneuse. — Louis Balcaen, 36 ans, tisserand, et Rosalie Hofkens, 18 ans, tisserande. — Mathieu Vanasten, 27 ans, cordonnier, et Lucie Vanderaende, 24 ans, brosseuse. — Donat Dierick, 42 ans, tisserand, et Jeanne Debelder, 32 ans, journalière. — Camille Vangeersdaele, 23 ans, domestique, et Marie Fontaine, 28 ans, servante. — Pierre Debarbe, 31 ans, fleur, et Elise Courtcuissis, 33 ans, tisserande. — Henri Vanpout, 33 ans, tisserand, et Sylvie Mourman, 28 ans, tisserande. — Liévin Vandecype, 54 ans, tisserand, et Amélie Nicaisse, 54 ans, lessiveuse. — Lucas Wauters, 25 ans, journalier, et Jeanne Peeters, 23 ans, soigneuse. — Emile Leirang, 23 ans, tailleur, et Adèle Arlequeuiv, 26 ans, couturière. — François François, 33 ans, charbon, et Maria Debusschere, 27 ans, tailleuse. — Julien Potteau, 26 ans, liseur, et Mélyine Menard, 18 ans, soigneuse. — Vincent Mordacq, 21 ans, tisserand, et Céline Behagha, 29 ans, tisserande.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 mai. — Jules Vercant, au pont de Neuville. — Charles Delobelle, à la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 mai. — Georges Conzable, 53 ans, rue de Menin. — Zoé Prouvost, 11 mois, rue du Haze.

LETRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impimerie Alfred Rebourt. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (quatre éditions quotidiennes).

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COLASSE-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adolphe COLASSE décédé à Roubaix, le 13 mai 1878, à l'âge de 40 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le jeudi 16 à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 52.

Les amis et connaissances de la famille DESMOUDT-VANDAMME qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hubert DESMOUDT, décédé à Roubaix, le 14 mai 1878, dans sa 34e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 52.

Les amis et connaissances de la famille PIERRE FLIPO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Joseph-Eugène-Paul-Marie FLIPO, décédé le 13 de ce mois, dans sa 15e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée Mercredi 15 courant, à neuf heures un quart, aux vigiles des morts, qui seront chantées le même jour, à 5 heures trois quarts, et au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 16, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Christophe à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Sentier, 29. 1412-146007

Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 16 mai 1878, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine MOULX, veuf de dame Alexandrine GONDON, décédé à Roubaix, le 9 avril 1878, à l'âge de 72 ans. — Les